



# Télé médecine

## Facturation dans les DROM : les actes de téléconsultation ouverts au 15 septembre 2018

La téléconsultation est une consultation à distance réalisée entre un médecin, dit « téléconsultant », quel que soit son secteur d'exercice et sa spécialité médicale, et un patient pouvant le cas échéant, être assisté par un autre professionnel de santé.

Les règles de facturation de la consultation de référence ou coordonnée définie à l'article 28.1 et 28.2 de la convention médicale s'appliquent aux téléconsultations et bénéficient des mêmes majorations. Comme une consultation habituelle, les médecins ont la possibilité de facturer un dépassement d'honoraires dans les conditions habituelles (secteur 2, etc.).

Les consultations complexes, très complexes et l'avis ponctuel de consultant, par leur nature, ne rentrent pas dans le champ de la téléconsultation.

Deux actes de téléconsultation TCG et TC sont créés, dont le tarif peut varier selon la spécialité et le secteur d'exercice du médecin entre 27,60 € et 70,20 €.

Les cas les plus courants de facturation vous sont présentés ci-dessous.

### Médecin généraliste ou spécialiste en médecine générale

		Médecin S1 ou S2 OPTAM ou S2 sans OPTAM si respect des tarifs opposables	Médecin S2 sans OPTAM (si non application des tarifs opposables)
Téléconsultation du médecin traitant	De 0 à 6 ans	TCG (29,60 €) + MEG (5 €) = 34,60 €	TC (27,60 €) + MEG (5 €) = 32,60 €
	6 ans et plus	TCG = 29,60 €	TC = 27,60 €
Téléconsultation du médecin correspondant ou médecin éloigné de la résidence habituelle du patient, avec retour au médecin traitant dans les 2 cas <sup>(1)</sup>	6 ans et plus	TCG (29,60 €) + MCG (5 €) = 34,60 €	TC = 27,60 €

<sup>(1)</sup> Hors Mayotte pour lequel le parcours de soins ne s'applique pas (MCG non facturable)



## Médecin spécialiste <sup>(2)</sup>

Téléconsultation du médecin correspondant avec retour au médecin traitant <sup>(3)</sup>

Médecin S1 ou S2 OPTAM/OPTAM-CO ou S2 sans OPTAM/OPTAM-CO si respect des tarifs opposables

Médecin S2 sans OPTAM/OPTAM-CO (si non application des tarifs opposables)

TC (27,60 €) + MPC (2 €) + MCS (5 €) = 34,60 €

TC = 27,60 €

Téléconsultation du médecin traitant

TC (27,60 €) + MPC (2 €) = 29,60 €

TC = 27,60 €

<sup>(2)</sup> Hors médecin généraliste ou spécialiste en médecine générale, pédiatre, psychiatre neurologue et neuropsychiatre

<sup>(3)</sup> Hors Mayotte pour lequel le parcours de soins ne s'applique pas (MCS non facturable)

## Psychiatre <sup>(4)</sup>, neurologue, neuropsychiatre

Téléconsultation du médecin correspondant avec retour au médecin traitant <sup>(5)</sup>

Médecin S1 ou S2 OPTAM ou S2 sans OPTAM si respect des tarifs opposables

Médecin S2 sans OPTAM (si non application des tarifs opposables)

TC (46,80 €) + MPC (2,70 €) + MCS (5 €) = 54,50 €

TC = 46,80 €

Téléconsultation du médecin traitant

TC (46,80 €) + MPC (2,70 €) = 49,50 €

TC = 46,80 €

<sup>(4)</sup> Pour les psychiatres, le TC prend la valeur de 70,20 € (équivalent du 1,5 CNPSY) dans le cadre d'une téléconsultation réalisée à la demande du médecin traitant dans les deux jours ouvrables

<sup>(5)</sup> Hors Mayotte pour lequel le parcours de soins ne s'applique pas (MCS non facturable)

## Pédiatre

Téléconsultation du pédiatre pour les 0 – 6 ans

De 0 à 2 ans

TC (27,60 €) + MEP (4 €) + NFP (5 €) = 36,60 €

TC (27,60 €) + NFP (5 €) = 32,60 €

De 2 à 6 ans

TC (27,60 €) + MEP (4 €) + NFE (5 €) = 36,60 €

TC = 27,60 €

Téléconsultation du pédiatre traitant

De 6 à 16 ans

TC (27,60 €) + NFE (5 €) = 32,60 €

TC = 27,60 €

Téléconsultation du pédiatre correspondant avec retour au médecin traitant <sup>(6)</sup>

De 6 à 16 ans

TC (27,60 €) + MPC (2 €) + MCS (5 €) = 34,60 €

TC = 27,60 €

<sup>(6)</sup> Hors Mayotte pour lequel le parcours de soins ne s'applique pas (MCG non facturable)